

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 28 avril 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 206 membres.

Etaients présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDIANELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Robert LAGIER - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - stephane PICHON - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaients absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Robert ASSANTE représenté par Laure-Agnès CARADEC - Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Georges MAURY - Jean-Louis BONAN représenté par Bernard DESTROST - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Roland DARROUZES représenté par Yves WIGT - Jean-Claude DELAGE représenté par Bruno GILLES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Marie MUSTACHIA représentée par Antoine MAGGIO - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Nathalie PIGAMO représentée par Florence MASSE - Roger PIZOT représenté par Georges CRISTIANI - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Marie-France SOURD GULINO représentée par David YTIER - Philippe VERAN représenté par Nicolas ISNARD.

Etaients absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 107-238/16/CM

■ Vote du Budget Primitif 2016 pour le Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

HN 107-28/04/16 CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le contrôle de l'assainissement non collectif par le SPANC est une compétence déléguée au Conseil de Territoire par le Conseil de Métropole.

A l'échelle de la Métropole, les missions du SPANC porteront sur plus de 60.000 installations d'assainissement non collectif représentant plus de 140 000 habitants.

Le SPANC du Territoire du Pays d'Aix sera de loin le plus important et représentera 43 % de l'activité de ce service public à l'échelle métropolitaine.

Le SPANC est un service public industriel et commercial financé par l'utilisateur, qui nécessite en conséquence l'établissement d'un budget annexe.

Les missions données par la loi au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes :

- le contrôle de la conception et de l'exécution des installations nouvelles,
- le diagnostic de bon fonctionnement et entretien pour les autres installations.

Ces prestations donnent lieu au paiement de redevances par l'utilisateur dont la facturation est assurée par le SPANC.

L'ensemble des dépenses et recettes relatives à ces missions fait l'objet du Budget Annexe qui doit être équilibré sans subvention du Budget Général.

1. LES RECETTES

Les recettes sont les redevances perçues auprès des usagers du service. Il est proposé de ne pas modifier le montant de celles-ci pour 2016.

Le montant global des redevances a été estimé pour 2016 à 386 500 euros.

Par ailleurs, comme en 2015, une ligne d'encaissement des subventions de l'Agence de l'eau relative à la réhabilitation des installations est inscrite en recette et les mêmes montants sont inscrits en dépenses. L'intercommunalité perçoit une subvention globale et la redistribue aux particuliers concernés à hauteur de 210 000 euros.

De plus, l'Agence de l'eau versera au SPANC une subvention pour l'animation et la gestion du programme de réhabilitations de 17 500 euros, ainsi qu'une prime à l'épuration de 47100 euros.

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Le montant des recettes prévisionnelles s'établit donc à 670 100 euros, dont 460 100 euros, soit 68,7% pour le fonctionnement effectif du SPANC, les 31,3 % restant correspondant à des recettes qui se retrouvent de la même façon en dépenses.

Les recettes prévues pour 2016 sont indiquées dans le tableau suivant :

Nature	Libellé	BP2015	BP 2016	Variation 2016/2015
7062	Redevances d'assainissement non collectif	373 460 €	386 500 €	3,49%
74	Subvention d'exploitation	25 040 €	47 100 €	88,10%
778	Autres produits exceptionnels	227 500 €	227 500 €	0,00%
754	Redevances pour défaut de branchement		2 000 €	
64198	Autres remboursements sur rémunération		7 000 €	
TOTAL		626 000 €	670 100 €	7,04%

2. LES DEPENSES

On retrouve en dépenses l'avance faite par l'intercommunalité des subventions de l'Agence de l'Eau versées aux particuliers pour leurs travaux de réhabilitations pour un montant de 210 000 euros.

Concernant le reste des dépenses, à savoir 460 100 euros, il s'agit à 97 % de dépenses de personnel qui sont stables par rapport à 2015 à l'exception de frais d'assurance du personnel et de chèques-déjeuner qui n'avaient pas été imputés sur le budget annexe précédemment.

Les autres dépenses sont relatives à la fourniture de petits équipements et matériel de terrain, ou à l'édition de documents de communication à destination des usagers.

Les dépenses prévues pour 2016 sont indiquées dans le tableau suivant :

Nature	Libellé	BP2015	BP 2016	Variation 2016/2015
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 500 €	5 000 €	42,86%
618	Divers	0 €	1 000 €	
623	Publicité, publication relations publiques	3 500 €	1 600 €	-54,29%
625	Frais de mission et de réception	300 €		
633	Impôts, taxes, versement sur rémunération	3 600 €	3 800 €	5,56%
6410	Rémunération du personnel	284 000 €	300 000 €	5,63%
6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	112 000 €	115 000 €	2,68%
6478	Autres charges sociales diverses	0 €	18 000 €	
648	Autres charges de personnel	2 500 €	10 200 €	308,00%
678	Autres charges exceptionnelles (remboursement redevances)	3 100 €	2 000 €	-35,48%
628	Concours divers (cotisations)	500 €	500 €	0,00%
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000 €	2 000 €	0,00%
678	Autres charges exceptionnelles (reversement subventions)	210 000 €	210 000 €	0,00%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000 €	1 000 €	0,00%
TOTAL		626 000 €	670 100 €	7,04%

Signé le 28 Avril 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5217-10-1 à L5217-10-6 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du 21 avril 2016.

Ouï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article unique :

Est adopté le Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'Assainissement Non Collectif, par nature, tel qu'il vous est présenté.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN